



CONSEIL COMMUNAL DE WAVRE

Séance du 23 avril 2024 à 19h00

Interventions du Groupe Ecolo

A. SEANCE PUBLIQUE

S.P.1 *Pôle Ressources Humaines et Education- Service Ressources humaines et Instruction publique - Enseignement maternel autonome - Ecole de l'île aux Trésors - Plan de pilotage - Présentation*

Intervention de Jean Goossens.

Nous ne reviendrons pas ici sur l'écriture de ce plan de pilotage, qui est un travail fastidieux, mais ô combien précieux pour l'avenir d'une école. Chaque école a ses forces et ses faiblesses et ce plan de pilotage précise très clairement les pistes à suivre afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement des enfants et de leurs apprentissages.

Lors des questions posées en commissions mercredi dernier, au sujet de la « disparition » depuis fin 2022 d'une logopède dans l'école, il nous a été répondu qu'il fallait repenser l'organisation de l'école, et qu'il fallait être raisonnable au niveau financier...

Nous pouvons l'entendre... mais si vous avez suivi le JT d'hier soir, il y était question d'un appel à projets de la Fondation Roi Baudouin, qui permet aux écoles de bénéficier d'un soutien financier en ouvrant un « Compte Solidaire Écoles » auprès de la Fondation, permettant... entre autres... « de couvrir des frais de nature (para-) médicale / thérapeutique : logopédie, kinésithérapie, psychologie... »

L'appel à projets qui a débuté le 9 février se termine le 8 mai prochain.

Peut-être l'école a-t-elle déjà envisagé d'introduire un dossier à ce sujet ?

Merci pour votre réponse.

S.P.2 *Zone de Police - Rapport annuel 2023*

Intervention de Véronique Michel.

Mme la Bourgmestre,
Mr le Commissaire,

Nous avons lu avec beaucoup d'attention le rapport annuel de notre police locale.

C'est clair, les réalités wavriennes ne laissent guère à vos équipes, le temps de chômer.

Mais la lecture dudit rapport nous a amenés à quelques remarques et

questions :

Premièrement, il n'est fait nulle part mention de cybercriminalité. Or le nombre de fraudes sur internet ne cesse d'augmenter et les fraudeurs sont de plus en plus inventifs et audacieux.

De plus, pour espérer obtenir intervention, réparation, ou indemnisation des banques, il faut attester d'un dépôt de plainte à la police.

C'est d'ailleurs ce qui m'a, personnellement, amenée dans vos bureaux récemment.

Et donc avez-vous des statistiques pour Wavre et existe-t-il un dispositif particulier ou quelqu'un qui soit spécifiquement formé, à la police de Wavre, pour lutter contre la cyberdélinquance ?

Ma deuxième remarque portera sur l'accueil des victimes de violences sexuelles.

Que se passe-t-il quand une victime se présente au commissariat ? Y a-t-il quelqu'un qui a été spécifiquement formé pour l'accueillir ?

Dans la mesure où un Centre de Prise en charge des Violences sexuelles doit s'ouvrir prochainement en Brabant Wallon, comment votre équipe compte-t-elle prendre part à la mise en œuvre de ce projet ?

Et pour terminer : les agents de quartier.

Il nous semblerait opportun de les visibiliser davantage.

Qui a l'occasion de rencontrer son agent de quartier en dehors des formalités consécutives à un déménagement ?

Personnellement, j'ignore son nom ! Certes, je peux le trouver sur votre site internet.

Mais avoir l'occasion de le rencontrer, de le croiser en rue de temps en temps, ce serait bien.

Cette présence humaine peut à elle seule avoir un effet préventif.

Que seraient Quick et Flupke sans leur Agent 15 ?

Qu'en pensez-vous ?

Merci de votre attention.

S.P.4

Pôle Cadre de vie - Service Mobilité - Centre-ville - Fourniture et pose de bornes rétractables mécaniques à mémoire de forme - Approbation des conditions du marché

Intervention de Jean Goossens.

Mais quel beau projet que voilà ! Nous ne pouvons qu'applaudir devant cette fermeture sélective du centre-ville au trafic automobile, en imaginant déjà que cela puisse être considéré comme une esquisse de l'extension du piétonnier wavrien.

Fermer le centre-ville lors des marchés du mercredi et du samedi c'est une excellente idée, mais nous souhaiterions aller plus loin : bien sûr, il y a la braderie, la fête à Wavre, la nuit des soldes, Wavre sur herbe... durant lesquelles les bornes seront – nous le supposons- également mises à contribution afin de garantir la sécurité des promeneurs et des chaland.

Et pourquoi ne pas profiter de l'installation de ces bornes pour organiser des dimanches sans voitures dans le centre ? Et pas uniquement à l'occasion de la semaine de la mobilité ou lors des animations liées aux commerces et aux festivités.

Laisser les Wavriennes et les Wavriens occuper les rues de leur centre-ville, laisser les enfants y rouler à vélo en toute sécurité, permettre ces moments de rencontre et de convivialité dont nous avons tous tant besoin... Voilà ce qui pourrait redonner de la vie à un centre qui, dès 18h30, en manque tellement ! N'oublions jamais que Wavre, avant d'être la rencontre de clients et de commerçants, est d'abord le lieu de vie de nombreux habitants ! Deux questions se posent néanmoins concernant l'installation de ces bornes magiques... qui se déforment et reprennent leur aspect initial après un choc... !

Leur mise en application nécessitera donc une intervention humaine, clé en main, afin de les rendre opérationnelles. Cela prendra probablement beaucoup moins de temps et d'énergie que la disposition des traditionnelles barrières Nadar que des automobilistes indéclicats ne se gênent de toute façon pas de déplacer... Combien de temps estimez-vous nécessaire pour activer toutes ces bornes (sachant que si toutes les bornes ne sont pas activées en même temps, il risque d'y avoir des failles dans le système) ?

Comme ces bornes condamnent momentanément certaines rues de Wavre, comment comptez-vous prévenir les riverains de ces rues qui risqueraient, en cas d'urgence par exemple, de se voir retrouver prisonniers dans leur quartier ?

Merci pour vos réponses, et encore bravo pour cette belle initiative !

S.P.10 Pôle Affaires générales - Affaires juridiques - Affaires immobilières - Parc industriel nord - Cession d'une parcelle de terrain - Avenant au compromis de vente du 22 décembre 2021 - Demande de délai supplémentaire - Avenant n°2 - in BW

Intervention de Christophe Lejeune.

Madame La Bourgmestre,
Depuis l'arrivée de ce dossier sur la table du conseil communal, nous avons une opinion très défavorable sur la vente de ce terrain.

Malgré nos rappels très réguliers sur l'urgence de respecter vos engagements pris pour réduire les émissions de CO² de la commune de 40 % à l'horizon 2030, malgré nos fortes oppositions en termes de mobilité pour la zone et malgré nos nombreuses alertes sur le péril de la biodiversité et l'intérêt de conserver des zones non minéralisées, vous vous obstinez à vouloir faire de ce terrain magnifique de 17 ha une zone industrialisée.

Nous parlons ici d'obstination, car pour chaque intervention que nous avons eue dans ce dossier, vous nous avez répondu que le dossier était innovant, attractif et nécessaire et maintenant... Eh bien maintenant nous devons prolonger le délai, car il n'y a, en fait, pas ou trop peu de candidats pour s'installer sur cette zone.

Est-ce bien raisonnable ? Est-ce bien sérieux ?

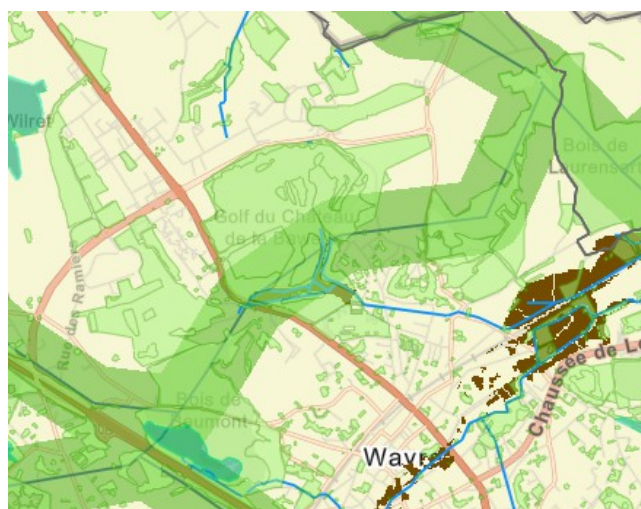
Depuis le début, nous pensons que non.

J'anticipe déjà votre réponse : que des candidats il y en a, qu'ils poussent à la porte et qu'il faut juste le temps qu'ils montent leur dossier, mais que quoiqu'il arrive ce projet se fera.

Madame la Bourgmestre, votre jusqu'au-boutisme dans ce dossier ne nous plaît pas, car il va à l'encontre total de ce que nous défendons.

Nous défendons la conservation des espaces verts, car ils représentent un puits de carbones important, car ils sont source d'une biodiversité importante et un lieu propice à la retenue des eaux de surface.

Savez-vous que le terrain que vous voulez céder à l'industrie et aux loisirs se situe en bordure d'une liaison écologique répertoriée entre le Bois de Beumont et le bois de Laurensart ? Celle-là même qui aurait été impactée par la construction du contournement Nord de Wavre. Cet espace sert d'abri à de nombreuses espèces qui survivent à l'activité humaine.



Il est donc pour nous essentiel que vous revoyiez votre position et que vous acceptiez que ce projet ne soit important et prioritaire qu'à vos yeux de gestionnaire communal, il n'a, en revanche, pas l'intérêt que vous nous avez vendu et que vous nous vendez encore aujourd'hui en terme économique. Par contre il aura de grosses conséquences à court terme sur la biodiversité, à moyen et long terme sur la mobilité, l'hydrologie et la production de gaz à effet de serre sur le territoire communal.

Un refus de prolonger ce délai serait pour la commune l'opportunité de revenir sur l'erreur d'avoir vendu ce terrain et de récupérer cet espace pour en conserver tout son aspect d'espace naturel.

C'est pourquoi nous nous opposerons fermement à l'avenant que vous nous proposez maintenant. Nous vous invitons, chers membres du conseil, à faire un choix éclairé entre le profit à tout prix et la conséquence de nos choix sur la faune, la flore et l'avenir de nos enfants.

Voici un bel exercice démocratique en cette période électorale.

Mobilité et clinique**Intervention de Bastian Petter**

Madame la bourgmestre, chers collègues,

Nous avons pu prendre connaissance du dossier déposé par la clinique Saint-Pierre pour la construction de son nouveau bâtiment, au croisement de l'E411 et de la nationale 25, sur le site de l'ancienne ZACC de Louvranges, dans l'optique d'un déménagement complet de ses activités.

Une des préoccupations principales des écologistes est évidemment de minimiser le coût environnemental de cet événement inédit, justifié dans l'étude d'incidence d'une part par une évolution des normes d'accueil des patients et des conditions de travail du personnel de l'hôpital, et d'autre part par l'évolution des techniques médicales et des pratiques de la médecine.

Nous sommes également très attentifs à la manière dont le bâtiment va s'intégrer à la dynamique urbaine de Wavre et à son environnement immédiat, dans son rapport direct avec les riverains du futur hôpital.

La Ville de Wavre s'est engagée à réduire ses émissions de CO2 de 40% d'ici 2030, et notre PAEDC manque à ce stade cruellement d'ambition. La construction d'un nouvel hôpital sur le territoire aura donc un impact fort sur notre trajectoire de réduction d'émissions.

Nous devons certes considérer que des émissions étaient déjà produites à Ottignies et qu'elles vont se déplacer à Wavre.

Nous devons aussi considérer que le bâtiment évolue par la nature de l'énergie qu'il va consommer : on passe d'une consommation d'énergie fossile à une consommation d'électricité. Et au niveau de la consommation électrique, nous devons considérer que le mix énergétique belge va évoluer vers plus de renouvelable.

Cependant, les coûts énergétiques de la construction de nouveaux bâtiments restent très conséquents. Et la surface du bâtiment augmente également significativement : on passe d'un hôpital de surface plancher de 50.000 m² à Ottignies à un hôpital de 80.000 m² à Wavre. Ce qui augmente donc potentiellement les consommations.

Nous sommes déjà intervenus en CCATM pour inviter le porteur de projet à aller au bout de sa démarche environnementale, et nous ne manquerons pas de le faire dans le cadre de l'enquête publique.

Mais le porteur de projet ne dispose pas de tous les leviers en matière de mobilité, les pouvoirs publics doivent eux-aussi prendre leurs responsabilités, et c'est pour cette raison que je vous interroge aujourd'hui.

Nous savons qu'au niveau automobile, le site de Louvranges, via les bretelles d'autoroutes, sera mieux desservi que le site actuel de la clinique, qui cause d'importants soucis de circulation dans le centre-ville d'Ottignies.

Mais le nouveau site perd le bénéfice d'une desserte ferroviaire. A pied, alors qu'il faut aujourd'hui 20 minutes pour aller de la gare d'Ottignies à la clinique, ce qui est praticable, il faudra désormais 45 minutes pour aller de la Gare de Wavre à l'hôpital, qui est la gare la plus proche. Ce qui est impraticable.

C'est pourquoi le projet déposé prévoit une desserte en transport en commun au moyen de bus, et on a pu apprendre à la lecture du dossier que le TEC réfléchissait non seulement à dévier certaines lignes existantes mais également à une desserte de l'hôpital à partir d'une boucle passant par les gares de Wavre et d'Ottignies.

Cependant, le site devra également être accessible via les modes actifs, et on pense ici particulièrement au vélo. Et c'est là que le bât blesse : les voies rapides de l'E411 et de la N25 coincent l'hôpital dans le creux d'un « V », formé par les deux routes rapides, infranchissables en surface. En conséquence : l'accessibilité de l'hôpital est possible via le nord... mais elle est très mauvaise à partir des autres directions, voire impossible par l'ouest. Car si la N25 peut être franchie via le tunnel du chemin de Vieusart, qui mérite quelques aménagements à cet effet, le tunnel du chemin des charrons n'a pas l'air de tenir ses promesses.

Ma première question, madame la bourgmestre, est donc la suivante : comment gérez-vous cette situation ? Un tunnel ou une passerelle permettant de franchir l'E411 va-t-il être réalisé ? Et si non, où et comment l'E411 va-t-il pouvoir être franchie par les cyclistes ? Par le pont en face de la caserne des pompiers ? Comment le pont et la N4 peuvent-ils être mieux aménagés pour les accueillir ?

Plus globalement, quels devraient être les aménagements à réaliser pour permettre l'accessibilité cycliste du site à partir des agglomérations de Limal, Limelette, Ottignies et Louvain-La-Neuve, Vieusart et Chaumont-Gistoux ? L'étude d'incidence recommande l'aménagement de voies cyclables sécurisées, notamment en provenance de la N4 et de la chaussée de Huy, qu'allez-vous mettre en place pour les rendre possible ?

Enfin, je voudrais également aborder avec vous la régulation du trafic automobile. 3.000 voitures sont attendues chaque jour sur le site, ce qui inquiète fortement les riverains. Pour préserver leur tranquillité, l'étude d'incidence recommande aux pouvoirs publics de dissuader d'une part le trafic de transit par la rue de Vieusart en y plaçant des casses-vitesses et une zone 30 km/h. Et d'autre part, pour éviter le parking sauvage, l'étude d'incidence recommande d'interdire le parking aux abords du site aux personnes qui ne détiendraient pas une « carte riverain ».

Que pensez-vous de ces recommandations et qu'allez-vous mettre en place ?

Je vous remercie de votre attention